



À Bagnolet, le 5 août 2021

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau 75008 Paris

UNSA-SDIS DE FRANCE

Syndicat SPP & PATS

CONTACT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOAILLE Jacques

ADRESSE

UNSA-TERRITORIAUX

21 rue Jules Ferry - 93177
BAGNOLET

TÉLÉPHONE

06 43 78 24 31

MAIL

UNASDISDEFRANCE@GMAIL.COM

NOUS SUIVRE



UNSA-SDIS.FR



facebook.com/unsa.sdis



twitter.com/unsa_sdis



instagram.com/unsa_sdis

Monsieur le Ministre,

Le projet de loi relatif à la crise sanitaire du COVID 19 instaure l'obligation vaccinale pour le personnel de santé et les sapeurs-pompiers professionnels comme volontaires.

Après nous avoir grandement sollicité pour contribuer à « l'effort de guerre » comme en témoigne notre implication dans les vaccinodromes, nous voilà aujourd'hui menacés d'être suspendus.

Comme vous le savez, notre corporation connaît des difficultés liées aux effectifs, nous travaillons en flux-tendu et certains départements sont obligés de contourner la législation en vigueur pour assurer un service de secours efficace.

Ce projet de loi va bouleverser la gestion des effectifs et nous fait craindre un réel risque capacitaire pour assurer nos missions. Qui pourra assurer les opérations de secours si les sapeurs-pompiers sont suspendus ? Êtes-vous conscients des conséquences que pourrait avoir cette loi sur la dégradation immédiate de la réponse opérationnelle ?

A l'instar de notre communiqué intersyndical, notre position est claire. Nous réitérons notre volonté de laisser le choix à chacun, sans faire obstacle à la vaccination. Pour l'UNSA-SDIS de France, la liberté individuelle doit primer.

Par ailleurs, afin de garantir la sécurité sanitaire et juridique des agents,
IL NOUS PARAÎT INDISPENSABLE :

- ◆ d'apporter un suivi médical à tous les agents vaccinés
- ◆ de garantir la prise en charge comme maladie professionnelle si des effets indésirables étaient rencontrés

Nous souhaitons vous rappeler par ailleurs que la majorité des sapeurs-pompiers n'ont pas perçu la « prime COVID ». Au regard de notre implication durant cette crise sanitaire, cela nous paraît aussi bien incompréhensible qu'injuste. Nous vous demandons d'y remédier.



À Bagnolet, le 5 août 2021

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que nos responsabilités sont financièrement sous-évaluées; la filière sapeurs-pompiers pourrait être rendue plus attractive, comme par exemple, en s'inspirant de celle de la fonction publique hospitalière.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

UNSA-SDIS DE FRANCE

Syndicat SPP & PATS

CONTACT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOAILLE Jacques

ADRESSE

UNSA-TERRITORIAUX

21 rue Jules Ferry - 93177

BAGNOLET

TÉLÉPHONE

06 43 78 24 31

MAIL

UNASDISDEFRANCE@GMAIL.COM

Monsieur Jacques NOAILLE

Secrétaire Général
UNSA-SDIS DE FRANCE

NOUS SUIVRE



UNSA-SDIS.FR



facebook.com/unsasdis



twitter.com/unsasdis



instagram.com/unsasdis